

Avis de travaux



Intersection de la rue Durocher et de l'avenue Ball

Travaux de reconstruction de conduite d'égout et d'eau et de voirie (chaussée et trottoirs)

Début : Semaine du 6 septembre 2021

Fin : Semaine du 20 septembre 2021

Impacts des travaux

Circulation

Intersection de la rue Durocher et de l'avenue Ball - du 7 au 13 septembre approximativement

- Fermeture complète de l'intersection.
- Nous vous invitons à respecter les interdictions de stationnement aux abords de l'intersection.

Avenue Ball (côté est) - du 14 au 20 septembre approximativement

- Il sera impossible d'accéder à la direction est de l'avenue Ball à partir de l'intersection de la rue Durocher. L'accès à la piscine Saint-Roch sera maintenu, les véhicules d'urgence pourront également circuler.

Les corridors piétonniers et cyclistes seront maintenus pour la durée de ces deux portions des travaux. Il sera demandé aux cyclistes de descendre de leur vélo.

Les autres entraves du secteur sont maintenues.

Des agents seront sur place pour améliorer la circulation.

Accès aux bâtiments

- Passages d'accès aux résidences et autres établissements aménagés en cas de trottoir entravé.

Collectes

- Déchets, matières recyclables et compostables ramassés selon l'horaire habituel.
- Si vos poubelles et bacs ne sont pas accessibles aux éboueurs, l'entreprise réalisant les travaux les déplacera et les rapportera ensuite à votre domicile. Chaque contenant doit être bien identifié avec votre adresse pour qu'il puisse être retourné au bon endroit.

Stationnement

- Restrictions près du chantier. Respectez la signalisation.

Les équipes de travail seront sur place du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h.

Nous sommes sensibles au fait qu'un chantier dans votre secteur pourrait entraîner des changements dans votre routine, surtout si vous êtes plus souvent à votre domicile durant la journée en raison de la pandémie. Nous vous offrons par conséquent des moyens d'information efficaces.

Zone des travaux



AVIS ET ALERTES

Pour être informé par courriel ou par texto des entraves à la circulation et d'autres situations pouvant affecter votre quotidien, abonnez-vous au système **Avis et alertes** : montreal.ca/avis-et-alertes.

Veillez noter que l'échéancier de cette portion des travaux est sujet à changement selon les conditions météorologiques.

D'autres communications suivront pour vous informer des changements de phases de travaux à venir.

Remplacement d'entrées d'eau en plomb dans la zone des travaux uniquement

Une entrée d'eau potable comprend deux portions : une portion publique et une portion privée. Pendant les travaux, la Ville remplacera la partie publique dont elle est responsable et la partie privée si elle est toujours en plomb. Si la portion privée de l'entrée d'eau est en plomb, la nouvelle réglementation 20-030 de la Ville rend son remplacement obligatoire. Les propriétaires concernés ont déjà reçu des communications à ce sujet et seront contactés par l'entrepreneur, s'il y a lieu.

Pour en connaître davantage sur le nouveau règlement ainsi que sur les obligations du propriétaire et de l'entrepreneur, visitez le ville.montreal.qc.ca/plomb, sous *Publications dans la colonne de droite*.

Toutes les entrées d'eau potable ne sont pas en plomb. Pour en savoir plus, consultez le ville.montreal.qc.ca/plomb. Vous y trouverez les renseignements pour reconnaître une entrée d'eau en plomb et la carte en ligne pour savoir si le bâtiment que vous habitez est touché.

Renseignements

 514 872-3777

 ville.montreal.qc.ca/chantiers

 info-travaux@ville.montreal.qc.ca